



LANORAIE

AVIS PUBLIC

Règlement sur la qualité de l'eau potable

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par le soussigné, Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, de la susdite municipalité

QUE la Municipalité de Lanoraie a dressé le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 tel que prévu à l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, au 57, rue Laroche, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au jeudi, et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, ainsi que sur le site web de la municipalité au www.lanoraie.ca.

DONNÉ à Lanoraie ce 29 janvier 2026.

Marc-André Maheu,
Directeur général et greffier-trésorier